

RAPPORT ANNUEL

31.12.19

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2. RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1. <i>Informations aux actionnaires</i>	6
1.2.2. <i>Vue d'ensemble des marchés</i>	8
1.3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.19	9
1.4. BILAN GLOBALISE	13
1.5. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	14
1.6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	15
1.6.1. <i>Résumé des règles</i>	15
1.6.2. <i>Taux de change</i>	16
2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF	17
2.1. RAPPORT DE GESTION	17
2.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	17
2.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	17
2.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	17
2.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	18
2.1.5. <i>Distributeurs</i>	18
2.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	18
2.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	19
2.1.8. <i>Politique future</i>	19
2.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	19
2.2. BILAN	20
2.3. COMPTE DE RESULTATS	21
2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	22
2.4.1. <i>Composition des actifs au 31.12.19</i>	22
2.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	22
2.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	23
2.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	23
2.4.5. <i>Performances</i>	24
2.4.6. <i>Frais</i>	26
2.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	26
3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF	27
3.1. RAPPORT DE GESTION	27
3.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	27
3.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	27
3.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	27
3.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	28
3.1.5. <i>Distributeurs</i>	28
3.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	28
3.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	28
3.1.8. <i>Politique future</i>	29
3.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	29

3.1.10.	<i>Affectation des résultats</i>	29
3.2.	BILAN	30
3.3.	COMPTE DE RESULTATS	31
3.4.	COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	32
3.4.1.	<i>Composition des actifs au 31.12.19</i>	32
3.4.2.	<i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	33
3.4.3.	<i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	33
3.4.4.	<i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	33
3.4.5.	<i>Performances</i>	34
3.4.6.	<i>Frais</i>	36
3.4.7.	<i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	36
4.	INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF	38
4.1.	RAPPORT DE GESTION	38
4.1.1.	<i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	38
4.1.2.	<i>Cotation en bourse</i>	38
4.1.3.	<i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	38
4.1.4.	<i>Gestion financière du portefeuille</i>	40
4.1.5.	<i>Distributeurs</i>	40
4.1.6.	<i>Indice et benchmark</i>	40
4.1.7.	<i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	40
4.1.8.	<i>Politique future</i>	40
4.1.9.	<i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	40
4.2.	BILAN	41
4.3.	COMPTE DE RESULTATS	42
4.4.	COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	43
4.4.1.	<i>Composition des actifs au 31.12.19</i>	43
4.4.2.	<i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	44
4.4.3.	<i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	44
4.4.4.	<i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	44
4.4.5.	<i>Performances</i>	45
4.4.6.	<i>Frais</i>	47
4.4.7.	<i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	47

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège social de la SICAV

Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV

Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Carlo-Luigi GRABAU. Autres principales fonctions : Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners SA

Administrateurs :

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions: Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners SA

Monsieur Olivier Croonenberghs. Autres principales fonctions: Consultant et autres mandats d'administrateur

Administrateur indépendant :

Monsieur Emmanuel Van Rillaer. Autres principales fonctions: conseiller indépendant- administrateur

Personnes physiques chargées de la direction effective

Madame Laetitia De Noyette

Monsieur Olivier Croonenberghs

Type de gestion

Sicav qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif aux fins d'exercer l'ensemble des fonctions de gestion énumérées à l'article 3, 22° de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances: Leleux Fund Management & Partners SA.

Leleux Fund Management & Partners est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC) de droit Belge, identifiée au registre du commerce sous le numéro 0826.115.346

Dénomination : Leleux Fund Management & Partners

Forme juridique : Société Anonyme

Siège social : Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Constitution : 20.05.2010

Conseil d'Administration :

Mme Véronique Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

M. Olivier Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

M. Carlo Luigi Grabau. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Mme Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Mme Catherine Alexandre. Autres principales fonctions : Autres mandats d'administrateur

M. Philip Maeyaert. Autres principales fonctions : Autres mandats d'administrateur

Commissaire : Mazars Réviseurs d'Entreprise représentée par M. Philippe De Harlez de Deulin

Capital souscrit et libéré : 125.000 euros entièrement libéré

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Dépositaire

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Gestion financière du portefeuille

Leleux Fund Management & Partners

Gestion administrative et comptable

CACEIS Belgium S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

LELEUX INVEST

Service Financier et délégation de la commercialisation

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Distributeurs

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R et P

Patrimonial World FOF - Classes d'actions R et P

Responsible World FOF - Classes d'actions R et P

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2. RAPPORT DE GESTION

1.2.1. Informations aux actionnaires

Sicav à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Informations requises en vertu de l'article 96 du Code des Sociétés

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent tout aussi bien diminuer qu'augmenter et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise initiale.

Type de risque	Définition concise du risque	Equities World FOF	Patrimonial world FOF	Responsible world FOF
Risque de marché	Risque de déclin du marché entraînant une dévalorisation des actifs en portefeuille	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de crédit	Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de dénouement	Risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné	Faible	Faible	Faible
Risque de liquidité	Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable	Faible	Faible	Faible
Risque de change	Risque qu'une variation de taux de change réduise la valeur des actifs en portefeuille exprimés dans la devise de référence	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de conservation	Risque de perte des actifs détenus par un dépositaire/sous-dépositaire	Faible	Faible	Faible
Risque de concentration	Risque lié à une concentration importante des investissements sur un secteur, une région ou un thème spécifiques	Moyen	Faible	Faible
Risque de performance	Risque que la performance s'écarte sensiblement de celle du marché	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de capital	Risque pesant sur le capital	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de flexibilité	Risque lié à des restrictions limitant la possibilité de passer à d'autres fournisseurs	Néant	Néant	Néant
Risque d'inflation	Risque que l'inflation érode la valeur réelle des actifs en portefeuille	Néant	Moyen	Moyen
Risque lié à des facteurs externes	Incertitude quant à la pérennité de certains éléments de l'environnement, comme le régime fiscal	Faible	Moyen	Moyen

LELEUX INVEST

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

La menace d'une pandémie de coronavirus et la crise sanitaire qui en a découlé pourraient avoir un impact sur l'économie mondiale et entraîner de l'instabilité sur les marchés financiers.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Aucune circonstance n'est actuellement susceptible d'influencer significativement le développement de la société.

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, la société de gestion a élaboré et applique une politique de rémunération et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la Sicav.

La politique de rémunération de la Société de gestion est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Sicav et des investisseurs de la Sicav et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt.

Les détails de la politique de rémunération actualisée applicable au sein de la Société de gestion sont disponibles sur le lien internet suivant :

<http://www.leleuxinvest.be/Leleux/LeleuxInvest.nsf/vLUPage/REMUNERATION?OpenDocument>

Il est également possible d'obtenir gratuitement un exemplaire papier de la politique de rémunération de la Société de gestion sur simple demande au siège de la Sicav.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 23 des statuts.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

L'économie mondiale en 2019 a connu un ralentissement synchronisé : la croissance devrait s'afficher à 3%, soit le taux le plus bas depuis la crise financière mondiale. Les raisons de ce ralentissement sont à rechercher dans la confrontation commerciale qui existe entre les Etats- Unis et le reste du monde, à commencer par la Chine, ainsi que dans l'incertitude qui a entouré les échanges commerciaux. Des facteurs structurels, dont une faible productivité et un vieillissement de la population dans les pays avancés ont également pesé sur la croissance.

La croissance de l'économie américaine devrait selon les dernières estimations s'établir à environ 2% en 2019. La hausse des droits de douane et l'incertitude entourant les politiques commerciales ont eu des effets négatifs sur l'investissement, mais l'emploi et la consommation demeurent solides. L'accélération amenée par les réductions d'impôts de début 2018 s'est estompée.

En Europe, les prévisions de croissance économique afficheraient un taux d'environ 1,2% en 2019. La croissance a marqué le pas en raison de la faiblesse des exportations, tandis que l'incertitude liée au Brexit a pesé sur la croissance au Royaume-Uni. L'industrie automobile a également connu une contraction en raison de perturbations dues aux nouvelles normes d'émission appliquées dans la zone européenne qui ont affecté tout particulièrement l'Allemagne.

La croissance des pays émergents a aussi ralenti. En Chine, la croissance devrait s'établir à environ 6% en 2019. Le ralentissement de l'économie chinoise s'explique non seulement par l'escalade des droits de douane, mais aussi par le ralentissement de la demande intérieure à la suite des mesures qui ont dû être prises pour maîtriser la dette. Face aux difficultés, les autorités ont quelque peu relâché la cadence du durcissement de la réglementation financière.

L'affaiblissement de la croissance économique et un taux d'inflation encore bas ont poussé les principales banques centrales à revoir leur politique monétaire. La *Federal Reserve* américaine ainsi que la Banque Centrale Européenne ont toutes les deux promptement tenu des propos accommodants en début d'année pour ensuite passer à l'acte en réduisant les taux directeurs dans le courant de l'année. La *Federal Reserve* américaine a baissé les taux directeurs à trois reprises pour atteindre 1,50% en octobre dernier et la Banque Centrale Européenne a réduit encore d'avantage son taux de référence qui s'affiche désormais à -0,5%. L'expansion économique entamée mi-2016 n'a pas entraîné une hausse des prix à la consommation et les pressions inflationnistes sont restées généralement modérées.

Malgré la détérioration du contexte économique, les bourses mondiales ont fortement rebondi à partir des niveaux les plus bas atteints en fin d'année 2018, capitalisant sur l'espoir des investisseurs d'une nouvelle vague d'interventions des banques centrales.

Dans ce contexte, l'indice des actions américaines (S&P500) a enregistré une hausse de +30,70%, celui des actions européennes (DJ Eurostoxx50) a enregistré une performance de +20,20% et l'indice des actions des pays émergents (MSCI Emerging Markets) a rebondi de +18,05%. Sur le plan global, l'indice MSCI All Countries World (Total Return Net) a, quant à lui, monté de +28,93% en euro. Sur le marché des matières premières, le prix du pétrole a terminé l'année en hausse de 25,59% à 61,06 USD tandis que sur le marché des changes, l'euro est resté relativement stable face à la devise américaine, clôturant l'année à un cours de 1,1213 USD par EUR.

Numéro d'entreprise : BE 0829.023.267

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SICAV
LELEUX INVEST POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la sicav LELEUX INVEST, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 17 mars 2017, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la sicav durant neuf exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la sicav LELEUX INVEST, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total globalisé de l'actif net s'élève à € 91.297.984,95 et dont le compte de résultats globalisé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 10.964.499,33. L'actif net et le résultat par compartiment se présente comme suit :

Compartiment	Devise	Actif net	Résultat
Responsible World FoF	EUR	6.895.913,22	481.201,44
Equities World FoF	EUR	38.863.915,98	6.567.449,96
Patrimonial World FoF	EUR	45.538.155,75	3.915.847,93

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la sicav au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Mazars Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren

Avenue Marcel Thiry/laan 77 B4, 1200 Bruxelles / Brussel

Société Coopérative

Coöperatieve Vennootschap

Tél.: +32 (0)2 779 02 02 - Fax: +32 (0)2 779 03 33 - www.mazars.be - info@mazars.be

TVA / BTW : BE 0428.837.889 - RPM Bruxelles / RPR Brussel - Banque / Bank : BIC BBRUBEBB - IBAN BE44 3630 5388 4045

Numéro d'entreprise : BE 0829.023.267

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la sicav, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la sicav à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la sicav en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la sicav ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la sicav.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la sicav ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

Numéro d'entreprise : BE 0829.023.267

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la sicav à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la sicav à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la sicav.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la sicav au cours de notre mandat.

Numéro d'entreprise : BE 0829.023.267

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 19 mars 2020

MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SC
Commissaire
Représenté par

Signé électroniquement
par de Harlez de Deulin
Philippe Roger A
Date : 18/03/2020
09:30:32

Philippe de Harlez de Deulin

1.4. BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.19 (en EUR)	Au 31.12.18 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	91.297.984,95	79.139.107,47
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	85.485.596,92	74.221.848,38
E. OPC à nombre variable de parts	85.485.596,92	74.221.848,38
IV. Créances et dettes à un an au plus	435.612,16	-8.458,63
A. Créances		
a. Montants à recevoir	488.646,46	27.893,01
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-53.034,30	-36.351,64
V. Dépôts et liquidités	5.723.319,51	5.301.512,01
A. Avoirs bancaires à vue	5.723.319,51	5.301.512,01
VI. Comptes de régularisation	-346.543,64	-375.794,29
C. Charges à imputer (-)	-346.543,64	-375.794,29
TOTAL CAPITAUX PROPRES	91.297.984,95	79.139.107,47
A. Capital	84.240.854,04	85.715.087,10
B. Participations au résultat	232.356,05	-29.311,10
C. Résultat reporté	-4.139.724,47	2.263,87
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	10.964.499,33	-6.548.932,40

1.5. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.19 (en EUR)	Au 31.12.18 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	10.866.788,33	-6.717.245,61
E. OPC à nombre variable de parts	10.451.729,24	-7.178.490,72
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	415.059,09	461.245,11
II. Produits et charges des placements	1.327.149,61	1.349.950,08
A. Dividendes	1.249.724,71	1.263.825,70
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-16.010,54	-7.919,68
F. Autres produits provenant des placements	93.435,44	94.044,06
III. Autres produits	1.175,58	
B. Autres	1.175,58	
IV. Coûts d'exploitation	-1.230.614,19	-1.181.636,87
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-4.461,43	-4.407,81
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-46.157,09	-41.214,41
P	-7.496,76	-3.412,13
R	-38.660,33	-37.802,28
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-424.288,05	-360.315,96
P	-33.383,30	-14.397,43
R	-390.904,75	-345.918,53
b. Gestion administrative et comptable	-48.385,62	-40.628,53
c. Rémunération commerciale	-610.227,02	-592.341,54
R	-610.227,02	-592.341,54
E. Frais administratifs (-)	-21.994,00	-20.980,57
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-7.783,97	-5.292,54
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-54.909,04	-60.133,38
H. Services et biens divers (-)	-16.438,17	-16.256,93
J. Taxes	27.926,68	-27.044,50
P	303,96	-258,55
R	27.622,72	-26.785,95
K. Autres charges (-)	-23.896,48	-13.020,70
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	97.711,00	168.313,21
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	10.964.499,33	-6.548.932,40
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	10.964.499,33	-6.548.932,40
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	7.057.130,91	-6.575.979,63
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-4.139.724,47	2.263,87
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	10.964.499,33	-6.548.932,40
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	232.356,05	-29.311,10
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-7.585.692,21	3.019.323,95
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	2.571.272,81	4.139.724,47
IV. (Distribution des dividendes)	-2.042.711,51	-583.068,79

1.6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1. Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.6.2. Taux de change

	31.12.19	31.12.18
1 EUR	1,1225 USD	1,1432 USD

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 6 au 17 septembre 2010 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

2.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

2.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché. Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 10% de son actif net.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Le gestionnaire a maintenu un positionnement défensif durant toute la première partie de l'année en réduisant le risque du portefeuille, en liquidant les fonds les plus volatiles et en renforçant le poids de fonds ayant des stratégies de couvertures et présentant une moindre volatilité.

Ce positionnement défensif a été revu lors du deuxième semestre après que les banques centrales ont confirmé leurs intentions d'assouplissement de la politique monétaire et au fur et à mesure que les risques géopolitiques (confrontation US et Chine, Brexit) se sont estompés.

A partir de la moitié de l'année, le gestionnaire a graduellement augmenté l'exposition aux actions. L'exposition géographique a évolué en ligne avec la prise de risque : début d'année, l'exposition aux actions européennes a été réduite d'environ 10% pour être ensuite réaugmentée en fin d'année au détriment de l'exposition aux Etats-Unis. En fin d'année, le fonds était exposé à concurrence de 34,98% à l'Europe, de 48,08% aux Etats-Unis et de 14,95% à l'Asie et aux Pays émergents. Le niveau de cash était de 1,99% en fin de période. L'exposition au USD a été réduite d'environ 8% durant l'année pour atteindre à 48,12% à la fin décembre.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 18 en début d'exercice et est passé à 14 fonds à la fin de décembre 2019.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

2.1.8. Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme tout en surveillant de près la croissance économique et les différents risques géopolitiques tels que notamment les élections américaines, les termes du Brexit et les évolutions du conflit commercial sino-américain. Le positionnement prudent est toujours de mise : bien que les politiques monétaires accommodantes des banques centrales soient de retour, les indicateurs signalent un ralentissement économique.

2.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

2.2. BILAN

	Au 31.12.19 (en EUR)	Au 31.12.18 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	38.863.915,98	31.136.407,82
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	38.082.144,74	30.351.428,73
E. OPC à nombre variable de parts	38.082.144,74	30.351.428,73
IV. Créances et dettes à un an au plus	30.483,83	-6.440,22
A. Créances		
a. Montants à recevoir	38.563,13	19.557,07
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-8.079,30	-25.997,29
V. Dépôts et liquidités	912.363,18	955.063,20
A. Avoirs bancaires à vue	912.363,18	955.063,20
VI. Comptes de régularisation	-161.075,77	-163.643,89
C. Charges à imputer (-)	-161.075,77	-163.643,89
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38.863.915,98	31.136.407,82
A. Capital	32.152.549,43	33.791.350,69
B. Participations au résultat	143.916,59	24.222,50
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	6.567.449,96	-2.679.165,37

2.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.19 (en EUR)	Au 31.12.18 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	7.010.420,97	-2.317.838,32
E. OPC à nombre variable de parts	6.745.107,42	-2.810.208,27
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	265.313,55	492.369,95
II. Produits et charges des placements	147.494,88	202.244,49
A. Dividendes	100.096,32	158.358,36
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-13.354,74	-5.909,31
F. Autres produits provenant des placements	60.753,30	49.795,44
III. Autres produits	473,50	
B. Autres	473,50	
IV. Coûts d'exploitation	-590.939,39	-563.571,54
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.149,08	-1.948,67
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-15.777,92	-14.980,58
P	-4.006,15	-1.551,76
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-171.428,62	-154.703,24
P	-17.778,44	-6.399,84
b. Gestion administrative et comptable	-16.893,09	-15.779,53
c. Rémunération commerciale		
R	-325.881,61	-309.469,88
E. Frais administratifs (-)	-7.373,00	-8.950,07
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.653,11	-2.646,27
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-18.303,02	-24.000,02
H. Services et biens divers (-)	-5.438,36	-6.786,37
J. Taxes		
R	6.555,35	-11.183,93
P	96,42	-63,69
K. Autres charges (-)	-9.908,76	-5.107,69
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-442.971,01	-361.327,05
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	6.567.449,96	-2.679.165,37
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	6.567.449,96	-2.679.165,37
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	6.711.366,55	-2.654.942,87
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	6.567.449,96	-2.679.165,37
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	143.916,59	24.222,50
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-6.711.366,55	2.654.942,87

2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1. Composition des actifs au 31.12.19

Dénomination	Quantité au 31.12.19	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE -ACC- CAP	2.441,00	EUR	982,53	2.398.355,73	0,55%	6,30%	6,17%
ISH MSCI EU MI EUR EUR ETF	38.000,00	EUR	48,41	1.839.390,00	0,15%	4,83%	4,73%
LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV	52.380,00	EUR	36,28	1.900.346,40	0,03%	4,99%	4,89%
MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE -I-	40.992,00	USD	110,50	4.035.292,65	0,05%	10,60%	10,38%
T ROWE PR US B CHIP EQ -A- CAP	87.700,00	USD	57,23	4.471.332,74	0,49%	11,74%	11,51%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				14.644.717,52		38,46%	37,68%
INVESCO S&P 500 LOW VOLATILITY ETF	46.600,00	USD	58,34	2.421.954,57	0,02%	6,36%	6,23%
SPDR S&P500 ETF TRUST	5.450,00	USD	321,86	1.562.705,57	0,00%	4,10%	4,02%
Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				3.984.660,14		10,46%	10,25%
OPC-ACTIONS				18.629.377,66		48,92%	47,93%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				18.629.377,66		48,92%	47,93%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
HER GLB EM MKTS - ACC CL.-F- EUR	435.400,32	EUR	4,26	1.852.802,52	0,03%	4,87%	4,77%
HERMES IFI US SMID EQ-F-USD-FD	480.871,54	USD	4,02	1.722.783,88	0,18%	4,52%	4,43%
STEWART INVESTORS GLOB EMERG VI ACC	822.139,73	EUR	2,07	1.702.075,88	1,00%	4,47%	4,38%
VARENNE VALUE PART DE CAP	15.125,00	EUR	323,45	4.892.181,25	0,64%	12,84%	12,59%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				10.169.843,53		26,70%	26,17%
GEMEQUITY FCP-I-FD	11.860,00	EUR	189,84	2.251.502,40	0,32%	5,91%	5,79%
MELCH SEL EURO OPPOR I1 EUR	8.670,00	EUR	297,68	2.580.882,48	0,20%	6,78%	6,64%
VONTOBEL FD US EQUITY -I- CAP	15.618,00	USD	319,87	4.450.538,67	0,13%	11,69%	11,46%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				9.282.923,55		24,38%	23,89%
OPC-ACTIONS				19.452.767,08		51,08%	50,06%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				19.452.767,08		51,08%	50,06%
TOTAL PORTEFEUILLE				38.082.144,74		100,00%	97,99%
Leleux Associated Brokers		EUR		908.075,02			2,34%
Leleux Associated Brokers		USD		4.288,16			0,01%
Avoirs bancaires à vue				912.363,18			2,35%
DEPOTS ET LIQUIDITES				912.363,18			2,35%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				30.483,83			0,08%
AUTRES				-161.075,77			-0,41%
TOTAL DE L'ACTIF NET				38.863.915,98			100,00%

2.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Etats-Unis	10,46%
France	23,75%
Irlande	18,69%
Luxembourg	47,10%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	50,99%
USD	49,01%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

2.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	7.432.945,43	6.030.236,20	13.463.181,63
Ventes	9.917.456,40	2.805.825,36	12.723.281,76
Total 1	17.350.401,83	8.836.061,56	26.186.463,39
Souscriptions	4.292.776,94	1.489.182,25	5.781.959,19
Remboursements	3.761.861,03	860.039,96	4.621.900,99
Total 2	8.054.637,97	2.349.222,21	10.403.860,18
Moyenne de référence de l'actif net total	34.723.718,33	37.197.833,94	35.986.230,00
Taux de rotation	26,77%	17,44%	43,86%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2017	678,00		679,00	754.244,95		777.907,61	1.145,67
2018	1.278,00	391,00	1.566,00	1.500.295,77	457.923,88	1.668.026,66	1.065,15
2019	2.205,00	191,00	3.580,00	2.618.957,53	223.251,01	4.646.137,14	1.297,80

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2017	277.387,16	302.629,08	1.936.787,08	4.162.124,90	4.549.621,96	29.700.913,46	15,34
2018	264.619,15	114.862,07	2.086.544,16	4.065.191,70	1.770.811,47	29.468.381,16	14,12
2019	198.518,76	278.463,73	2.006.599,19	3.163.001,66	4.398.649,98	34.217.778,84	17,05

2.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

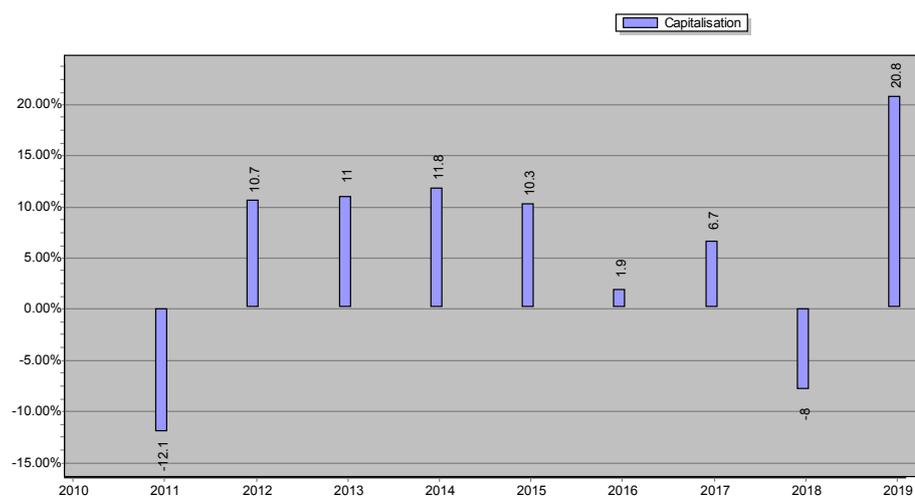
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
20,75% (en EUR)	5,84% (en EUR)	5,91% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

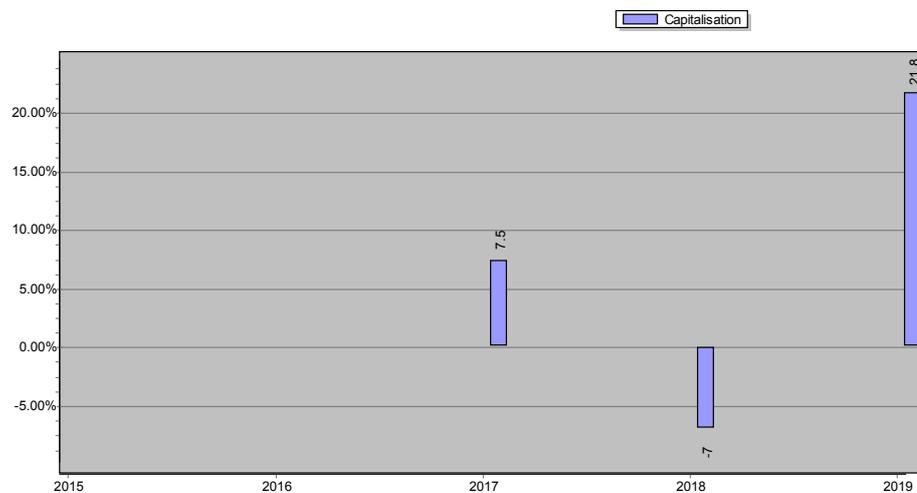
n la période sous revue

*

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
21,84% (en EUR)	6,79% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.6. Frais

Frais courants

- Part de capitalisation R - BE6202762975 : 2,60%
- Part de capitalisation P - BE6288463506 : 1,71%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans les coûts actuels: frais de transaction, remboursements d'intérêt sur les prêts souscrits, paiements dans le chef de dérivés financiers, provisions et frais qui sont directement versés par l'investisseur, certains avantages comme les soft commissions.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners sa.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé du remboursement de la FSMA (2017).

NOTE 3 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positif pour la classe P et R parce que la Taxe OPC 2018, payée en 2019, était plus petite que le montant provisionné ; la différence a été extournée.

NOTE 4 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des frais Lombard Street Research.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 3.349,50 EUR HTVA.

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1. RAPPORT DE GESTION

3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe R a été fixée du 8 au 30 septembre 2014 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

3.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

3.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC.

Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sousmunitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

3.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Durant l'année le gestionnaire du compartiment a réduit l'exposition au risque action en profitant de rebonds. La volatilité du portefeuille a ainsi été revue à la baisse.

Le gestionnaire du compartiment a privilégié les fonds pouvant distribuer un coupon ou un dividende tout en maintenant une gestion prudente.

L'exposition nette aux actions a été sensiblement réduite dès le mois de mars. En été, les fonds d'actions américaines ont été liquidées afin de prendre les bénéfices engrangés et de réduire le risque. L'exposition aux fonds d'actions s'élevait à 5,48% en fin de période. Le spectre de la hausse des taux ayant quelque peu disparu suite au soutien des banques centrales, l'exposition aux obligations a été renforcée de près de 10% sur l'année.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 16 en début d'exercice et à 15 fonds à la fin du mois de décembre 2019.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

3.1.8. Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différents univers et stratégies (actions, obligations, stratégies alternatives etc.) et ce, dans un souci de diversification des sources de rendement et de pilotage du risque.

3.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

3.1.10. Affectation des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 19 mars 2020 de distribuer un dividende de 0,4821 EUR brut par action aux actionnaires des parts R Distribution.

3.2. BILAN

	Au 31.12.19 (en EUR)	Au 31.12.18 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	45.538.155,75	44.649.651,43
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	41.088.495,89	41.093.145,00
E. OPC à nombre variable de parts	41.088.495,89	41.093.145,00
IV. Créances et dettes à un an au plus	277.276,65	-10.304,90
A. Créances		
a. Montants à recevoir	322.231,65	49,45
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-44.955,00	-10.354,35
V. Dépôts et liquidités	4.328.900,80	3.752.508,06
A. Avoirs bancaires à vue	4.328.900,80	3.752.508,06
VI. Comptes de régularisation	-156.517,59	-185.696,73
C. Charges à imputer (-)	-156.517,59	-185.696,73
TOTAL CAPITAUX PROPRES	45.538.155,75	44.649.651,43
A. Capital	45.878.462,99	48.363.936,54
B. Participations au résultat	-116.430,70	-35.970,24
C. Résultat reporté	-4.139.724,47	2.263,87
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.915.847,93	-3.680.578,74

3.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.19 (en EUR)	Au 31.12.18 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	3.277.474,84	-4.256.874,91
E. OPC à nombre variable de parts	3.133.881,69	-4.208.210,80
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	143.593,15	-48.664,11
II. Produits et charges des placements	1.169.814,69	1.146.216,77
A. Dividendes	1.137.132,55	1.103.731,45
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère		-1.763,30
F. Autres produits provenant des placements	32.682,14	44.248,62
III. Autres produits	604,91	
B. Autres	604,91	
IV. Coûts d'exploitation	-532.046,51	-569.920,60
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-700,70	-1.318,61
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
P	-2.322,15	-1.472,31
R	-20.985,51	-22.215,22
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
P	-10.152,26	-6.069,61
R	-195.830,63	-183.546,32
b. Gestion administrative et comptable	-18.789,19	-18.640,88
c. Rémunération commerciale		
R	-260.066,17	-275.353,64
E. Frais administratifs (-)	-7.373,00	-8.950,08
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.653,11	-2.646,27
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-18.303,02	-24.000,02
H. Services et biens divers (-)	-5.438,38	-6.786,38
J. Taxes		
P	157,22	-132,49
R	20.303,67	-13.057,94
K. Autres charges (-)	-9.893,28	-5.730,83
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	638.373,09	576.296,17
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	3.915.847,93	-3.680.578,74
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.915.847,93	-3.680.578,74
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-340.307,24	-3.714.285,11
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-4.139.724,47	2.263,87
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	3.915.847,93	-3.680.578,74
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-116.430,70	-35.970,24
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-188.254,06	157.629,43
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	2.571.272,81	4.139.724,47
IV. (Distribution des dividendes)	-2.042.711,51	-583.068,79

3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1. Composition des actifs au 31.12.19

Dénomination	Quantité au 31.12.19	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
DB X-T II GL INFLA LKD BD-5C- Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	67.000,00	EUR	23,01	1.541.864,30 1.541.864,30	0,13%	3,75%	3,39%
OPC-OBLIGATIONS				1.541.864,30		3,75%	3,39%
KAM GLB DIVER B EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	426.396,00	EUR	10,75	4.584.652,43 4.584.652,43	2,27%	11,16%	10,06%
OPC-MIXTES				4.584.652,43		11,16%	10,06%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				6.126.516,73		14,91%	13,45%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
DNCA INVEST - ALPHA BONDS CLASS I - EUR	10.000,00	EUR	104,33	1.043.300,00	0,03%	2,54%	2,29%
PIMCO GIS-INCOME FUND-IEURHI	559.500,00	EUR	10,63	5.947.485,00	0,01%	14,47%	13,07%
UBAM GLOBAL HIGH YIELD SOL -IH- DIS EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	22.500,00	EUR	109,59	2.465.775,00 9.456.560,00	0,04%	6,00%	5,42%
OPC-OBLIGATIONS				13.441.792,00		32,71%	29,53%
MUZINICH EM MKTS SHORT DUR S H EUR Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	46.600,00	EUR	85,52	3.985.232,00 3.985.232,00	0,41%	9,70%	8,75%
OPC-OBLIGATIONS				13.441.792,00		32,71%	29,53%
SATELLITE EVENT-DRIVEN EARLY BIRD	2.000,00	EUR	1.015,31	2.030.620,00	0,69%	4,94%	4,46%
VARENNE VALUE PART DE CAP Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	7.690,00	EUR	323,45	2.487.330,50 4.517.950,50	0,33%	6,05%	5,46%
OPC-OBLIGATIONS				4.517.950,50		10,99%	9,92%
EXANE 1 OVERDRIVE -A- CAP	75,00	EUR	13.915,17	1.043.637,75	0,45%	2,54%	2,29%
MELCHIOR ST VELOX FD I1 EUR CAP Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	9.500,00	EUR	104,49	992.688,92 2.036.326,67	0,25%	2,42%	2,18%
OPC-ACTIONS				6.554.277,17		15,95%	14,39%
FIRST EAG IN BUILD IHE-QD	5.500,00	EUR	846,45	4.655.475,00	0,09%	11,34%	10,23%
M&G (LUX) OPTIMAL INC C EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	328.829,37	EUR	10,10	3.321.275,29 7.976.750,29	0,02%	8,08%	7,29%
OPC-ACTIONS				7.976.750,29		19,42%	17,52%
H2O ALLEGRETTO PART I C	21.000,00	EUR	117,20	2.461.200,00	1,65%	5,99%	5,40%
J O HAMBRO CAP FD MANAG GLOB HDG SEED D Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	2.250.000,00	EUR	1,02	2.286.000,00 4.747.200,00	5,86%	5,56%	5,02%
OPC-MIXTES				12.723.950,29		30,97%	27,94%
AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IV- Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	2.351,33	USD	1.070,29	2.241.959,70 2.241.959,70	0,28%	5,46%	4,92%
OPC-MONETAIRES				2.241.959,70		5,46%	4,92%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				34.961.979,16		85,09%	76,78%
TOTAL PORTEFEUILLE				41.088.495,89		100,00%	90,23%
Leleux Associated Brokers		EUR		4.305.558,84			9,45%
Leleux Associated Brokers		USD		23.341,96			0,06%
Avoirs bancaires à vue				4.328.900,80			9,51%
DEPOTS ET LIQUIDITES				4.328.900,80			9,51%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				277.276,65			0,61%
AUTRES				-156.517,59			-0,34%

Dénomination	Quantité au 31.12.19	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
TOTAL DE L'ACTIF NET				45.538.155,75			100,00%

3.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	6,05%
Irlande	40,90%
Luxembourg	47,06%
Royaume-Uni	5,99%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	94,54%
USD	5,46%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

3.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	4.880.340,00	6.786.461,50	11.666.801,50
Ventes	6.724.013,81	8.130.001,23	14.854.015,04
Total 1	11.604.353,81	14.916.462,73	26.520.816,54
Souscriptions	599.352,95	891.115,59	1.490.468,54
Remboursements	2.217.989,45	1.716.798,42	3.934.787,87
Total 2	2.817.342,40	2.607.914,01	5.425.256,41
Moyenne de référence de l'actif net total	45.899.335,86	45.194.285,07	45.540.935,04
Taux de rotation	19,14%	27,23%	46,32%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2017	493,00		494,00	513.664,01		517.753,20	1.048,08
2018	2.211,00	826,00	1.879,00	2.267.456,65	852.967,73	1.826.889,42	972,27
2019	150,00	109,00	1.920,00	153.821,54	111.476,32	2.042.078,17	1.063,58

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2017	17.547,70	557.650,15	1.030,00	231.757,22	20.727,70	4.573.369,93	4.594.097,63	181.385,56	5.748.108,14	10.691,10	2.378.912,05	47.404.118,23	10,40	10,32
2018		239.165,20	1.500,00	222.771,70	19.227,70	4.589.763,43	4.608.991,13		2.373.277,83	15.245,00	2.203.487,29	42.822.762,01	9,61	9,29
2019	4.484,87	131.041,21	8.633,30	381.627,37	15.079,27	4.339.177,27	4.354.256,54	46.473,36	1.290.173,64	88.782,11	3.734.529,44	43.496.077,58	10,47	9,99

3.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
8,95% (en EUR)	1,01% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
8,96% (en EUR)	1,05% (en EUR)	1,08% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

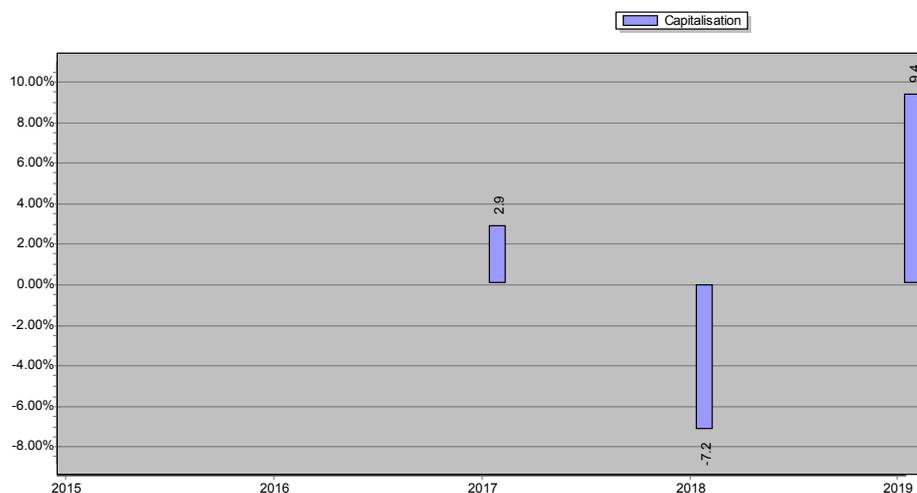
D_t, D_{t+1}, ... D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex_t}, ... VNI_{ex_{t+n}} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
9,39% (en EUR)	1,46% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

3.4.6. Frais

Frais courants

- Part de distribution R - BE6269807184 : 1,80%
- Part de capitalisation R - BE6286029416 : 1,78%
- Part de capitalisation P - BE6288478652 : 1,39%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans les coûts actuels: frais de transaction, remboursements d'intérêt sur les prêts souscrits, paiements dans le chef de dérivés financiers, provisions et frais qui sont directement versés par l'investisseur, certains avantages comme les soft commissions.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners sa.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé du remboursement de la FSMA (2017).

NOTE 3 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positif pour la classe P et R parce que la Taxe OPC 2018, payée en 2019, était plus petite que le montant provisionné ; la différence a été extournée.

NOTE 4 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des frais Lombard Street Research.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 3.349,50 EUR HTVA.

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF

4.1. RAPPORT DE GESTION

4.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Responsible World FOF a été lancé le 29 juin 2018.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

4.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

4.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCM intégrant des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS. Ceux-ci concernent des investissements en parts d'organismes de placement collectif de type « Absolute Return » ou ayant recours à des techniques de couverture.

Le compartiment adopte une approche flexible dans son allocation entre les différents univers d'investissements en fonction des conditions et des opportunités des marchés.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCVM intégrant des facteurs

environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Un OPCVM sera jugé respecter les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) si la société de gestion de l'OPCVM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et/ou la société de gestion de l'OPCVM intègre, dans son processus d'investissement, un filtre de sélection des valeurs basé sur les critères de développement durable, environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise. Ces critères sont par exemple l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et du travail, l'indépendance des organes de gestion des sociétés, la transparence, etc.

Les Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment abrégé « PRI ») sont des principes complétant le Pacte Mondial des Nations Unies qui invitent les entreprises à intégrer à leurs activités et à leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds. La sélection des OPCVM sera effectuée par la direction effective en charge de la gestion de la Sicav. Si l'investissement ne répond plus aux critères ESG utilisés, la direction effective se chargera de sa liquidation. L'évaluation du respect des critères ESG est effectuée trimestriellement.

Les sources utilisées pour la sélection des OPCVM sont les contacts avec les sociétés de gestion et/ou les gérants spécialisés dans la thématique ESG, les bases des données spécialisées et toute autre source jugée appropriée par la direction effective en charge de la gestion de la Sicav.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. Un « managed account » est un mandat de gestions confié à une société de gestion tierce. En aucun cas il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds via les « managed accounts ».

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux constituent un des critères de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

La loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

4.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

4.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

4.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Le gestionnaire a adopté un positionnement prudent dans la première partie de l'année et l'exposition au risque a été progressivement renforcée dans la deuxième partie de l'exercice à la défaveur des fonds monétaires dont l'exposition a été réduite. Le positionnement défensif a été revu lors du deuxième semestre après que les banques centrales ont confirmé leurs intentions d'assouplissement de la politique monétaire et au fur et à mesure que les risques géopolitiques (confrontation US et Chine, Brexit) se sont estompés.

Les fonds d'actions mondiales et les fonds d'actions investissant dans les pays émergents ont été privilégiés par rapport aux fonds exposés aux autres régions géographiques.

A partir de la moitié de l'année, le gestionnaire a graduellement augmenté l'exposition aux actions qui est passée de 40,74% fin 2018 à 71,07% fin 2019. Le niveau de cash a été réduit pour atteindre 8,38% en fin d'année.

L'exposition au USD était de 28,84% à la fin décembre.

Le nombre de fonds en portefeuille était de 12 en début d'exercice et de 13 à la fin du mois de décembre 2019.

4.1.8. Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différents univers et stratégies (actions, obligations, alternatives etc.) qui intègrent les critères environnementaux, les critères sociaux et les critères de gouvernance propres à l'investissement responsable et ce, dans un souci de diversification des sources de croissance et de bonne gestion du risque.

4.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

4.2. BILAN

	Au 31.12.19 (en EUR)	Au 31.12.18 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	6.895.913,22	3.353.048,22
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	6.314.956,29	2.777.274,65
E. OPC à nombre variable de parts	6.314.956,29	2.777.274,65
IV. Créances et dettes à un an au plus	127.851,68	8.286,49
A. Créances		
a. Montants à recevoir	127.851,68	8.286,49
V. Dépôts et liquidités	482.055,53	593.940,75
A. Avoirs bancaires à vue	482.055,53	593.940,75
VI. Comptes de régularisation	-28.950,28	-26.453,67
C. Charges à imputer (-)	-28.950,28	-26.453,67
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.895.913,22	3.353.048,22
A. Capital	6.209.841,62	3.559.799,87
B. Participations au résultat	204.870,16	-17.563,36
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	481.201,44	-189.188,29

4.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.19 (en EUR)	Au 31.12.18 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	578.892,52	-142.532,38
E. OPC à nombre variable de parts	572.740,13	-160.071,65
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	6.152,39	17.539,27
II. Produits et charges des placements	9.840,04	1.488,82
A. Dividendes	12.495,84	1.735,89
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-2.655,80	-247,07
III. Autres produits	97,17	
B. Autres	97,17	
IV. Coûts d'exploitation	-107.628,29	-48.144,73
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.611,65	-1.140,53
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-1.896,90	-606,48
P	-1.168,46	-388,06
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-23.645,50	-7.668,97
P	-5.452,60	-1.927,98
b. Gestion administrative et comptable	-12.703,34	-6.208,12
c. Rémunération commerciale		
R	-24.279,24	-7.518,02
E. Frais administratifs (-)	-7.248,00	-3.080,42
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.477,75	
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-18.303,00	-12.133,34
H. Services et biens divers (-)	-5.561,43	-2.684,18
J. Taxes		
R	763,70	-2.544,08
P	50,32	-62,37
K. Autres charges (-)	-4.094,44	-2.182,18
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-97.691,08	-46.655,91
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	481.201,44	-189.188,29
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	481.201,44	-189.188,29
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	686.071,60	-206.751,65
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	481.201,44	-189.188,29
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	204.870,16	-17.563,36
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-686.071,60	206.751,65

4.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1. Composition des actifs au 31.12.19

Dénomination	Quantité au 31.12.19	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
ISHARES EUR CORP BOND 0-3YR ESG UCITS Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	99.960,00	EUR	5,01	500.799,60 500.799,60	0,07%	7,93% 7,93%	7,26% 7,26%
OPC-OBLIGATIONS				500.799,60		7,93%	7,26%
ISHARES MSCI USA ESG SELECT ETF Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	4.335,00	USD	134,02	517.573,90 517.573,90	0,05%	8,20% 8,20%	7,50% 7,50%
ISHARES II PLC-ISHARES MSCI EUROPE SRI Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	8.325,00	EUR	49,42	411.379,88 411.379,88	0,04%	6,51% 6,51%	5,97% 5,97%
OPC-ACTIONS				928.953,78		14,71%	13,47%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				1.429.753,38		22,64%	20,73%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
THREADNEEDLE EUROPEAN SOCIAL BOND LE Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	30.000,00	EUR	10,62	318.564,00 318.564,00	0,24%	5,04% 5,04%	4,62% 4,62%
OPC-OBLIGATIONS				318.564,00		5,04%	4,62%
AGIF-ALLIANZ CLIMATE TRANSITION-PT2C	347,03	EUR	1.217,35	422.456,97	0,48%	6,69%	6,13%
BROWN ADVISORY US SUST GR USD	68.836,00	USD	14,48	887.969,07	0,24%	14,07%	12,89%
DPAM INVESTB EQ EUROPE SUSTAIN E	2.862,00	EUR	231,06	661.293,72	0,23%	10,47%	9,59%
HERMES IMPACT OPPORTUNITIES EQUITY FUSD	248.740,00	USD	2,49	551.305,35	0,24%	8,73%	7,99%
KAMES GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY B	45.519,00	EUR	16,53	752.606,59	0,58%	11,92%	10,91%
STEWART INV ASIA PACIFIC SUSTAINA	144.825,33	EUR	2,70	391.013,91	0,14%	6,19%	5,67%
STEWART INVESTORS GLOB EMERG VI ACC Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	143.193,00	EUR	2,07	296.452,47 3.963.098,08	0,17%	4,69% 62,76%	4,30% 57,48%
OPC-ACTIONS				3.963.098,08		62,76%	57,48%
TRUSTEAM OPTIMUM -B- 3 DEC Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	1.650,00	EUR	172,11	283.981,50 283.981,50	0,07%	4,50% 4,50%	4,12% 4,12%
OPC-MIXTES				283.981,50		4,50%	4,12%
AMUNDI TRESO EONIA ISR -DPC- Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	4,00	EUR	79.889,83	319.559,33 319.559,33	0,00%	5,06% 5,06%	4,63% 4,63%
OPC-MONETAIRES				319.559,33		5,06%	4,63%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				4.885.202,91		77,36%	70,85%
TOTAL PORTEFEUILLE				6.314.956,29		100,00%	91,58%
Leleux Associated Brokers		EUR		459.055,16			6,66%
Leleux Associated Brokers		USD		23.000,37			0,33%
Avoirs bancaires à vue				482.055,53			6,99%
DEPOTS ET LIQUIDITES				482.055,53			6,99%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				127.851,68			1,85%
AUTRES				-28.950,28			-0,42%
TOTAL DE L'ACTIF NET				6.895.913,22			100,00%

4.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	10,47%
Etats-Unis	8,20%
France	9,56%
Irlande	60,04%
Luxembourg	11,73%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	69,01%
USD	30,99%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

4.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	1.262.238,38	2.369.165,15	3.631.403,53
Ventes	348.174,75	319.664,49	667.839,24
Total 1	1.610.413,13	2.688.829,64	4.299.242,77
Souscriptions	1.489.421,93	1.679.532,63	3.168.954,56
Remboursements	86.896,74	20.394,26	107.291,00
Total 2	1.576.318,67	1.699.926,89	3.276.245,56
Moyenne de référence de l'actif net total	3.903.202,75	5.636.147,31	4.766.109,30
Taux de rotation	0,87%	17,55%	21,46%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**P**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
29.06.18 - 31.12.18	660,00	5,00	655,00	659.217,78	4.799,05	618.972,62	945,00
2019	581,06	83,88	1.152,18	584.451,25	82.987,71	1.214.634,86	1.054,21

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
29.06.18 - 31.12.18	290.480,57		290.480,57	2.887.817,78		2.734.075,60	9,41
2019	255.989,80	2.388,73	544.081,64	2.584.503,31	24.303,29	5.681.278,36	10,44

4.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

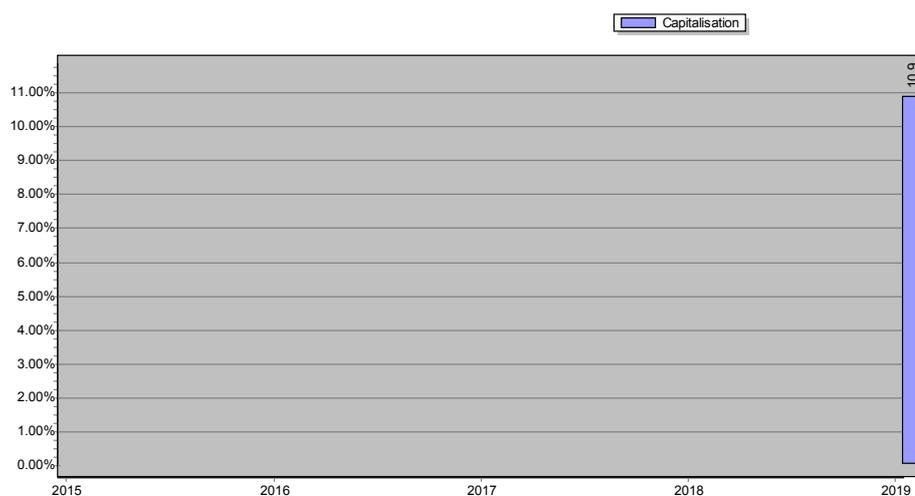
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
10,95% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

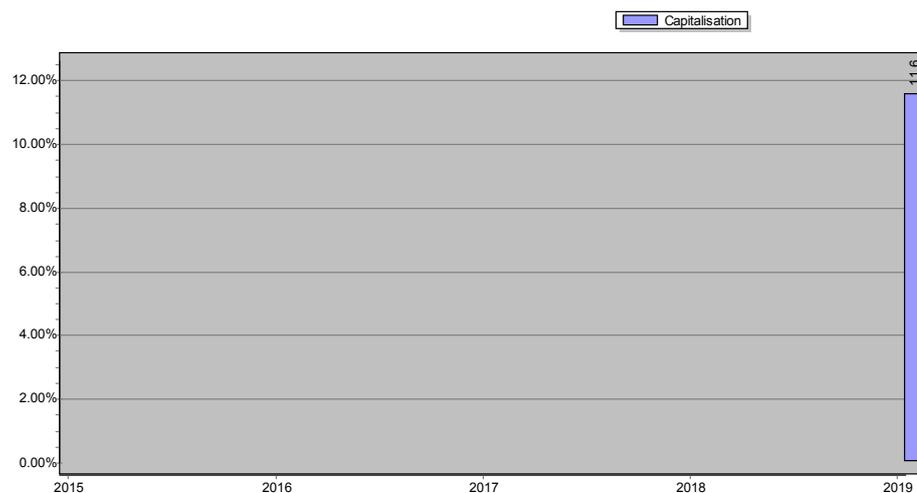
VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
11,56% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

4.4.6. Frais

Frais courants

- Part de capitalisation R - BE6304593781 : 2,96%
- Part de capitalisation P - BE6304594797 : 2,39%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans les coûts actuels: frais de transaction, remboursements d'intérêt sur les prêts souscrits, paiements dans le chef de dérivés financiers, provisions et frais qui sont directement versés par l'investisseur, certains avantages comme les soft commissions.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners sa.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

4.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est principalement composé du remboursement de la FSMA (2017).

NOTE 2 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positif pour la classe P et R parce que la Taxe OPC 2018, payée en 2019, était plus petite que le montant provisionné ; la différence a été extournée.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement et des frais Lombard Street Research.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 3.349,50 EUR HTVA.